



Grenoble, le 23 septembre 2019

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service Environnement**

**Attestation de consultation du public**

**Objet : Mise en œuvre de l'article L.123-19 du code de l'environnement**

Je soussigné Clémentine BLIGNY, chef du Service Environnement, de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, atteste qu'une demande d'autorisation de défrichement pour une superficie de 2,5067 ha déposée par EDF dans le cadre d'un projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Creys-Mépieu, et réputée complète le 15 juillet 2019, a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Isère, en application de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

**Nature et intitulé du projet :**

Défrichement pour une superficie de 2,5067 ha déposée par EDF dans le cadre d'un projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Creys-Mépieu (38).

**Période de mise à disposition du dossier à la DDT de l'Isère et par voie électronique :**

Du 01 août 2019 au 31 août 2019

**Adresse de mise à disposition du dossier complet :**

**DDT de l'Isère**

**Service Environnement**

17 boulevard Joseph Vallier

38040 GRENOBLE Cedex 9

**Adresse électronique du site de mise à disposition du dossier complet :**

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Mises-a-disposition-du-public>

**Aucune observation n'a été faite, aucune question n'a été posée pendant la période de mise à disposition du dossier à la DDT de l'Isère et par voie électronique du premier au 31 août 2019.**

Pour le Préfet et par délégation,  
la Directrice Départementale des Territoires,  
La Chef du Service Environnement

Pour la Chef de Service Environnement

Pascale BOULARAND

Clémentine BLIGNY